

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	19
Trois mois	10

On s'abonne :
A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. NAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Mai 1880.

LE RENDEMENT DES IMPOTS.

On lit dans l'Industrie française :

Nous avons publié les résultats de notre commerce extérieur pendant les trois premiers mois de l'année 1880 et nous avons constaté que l'excédant de l'importation sur l'exportation était de 684 millions, ce qui est la confirmation officielle de la continuation de la crise industrielle, commerciale et agricole.

D'un autre côté, le dernier bilan de la Banque de France est loin d'être satisfaisant. L'encaisse métallique a fléchi de 15 millions pour l'or et de 66 millions pour l'argent, soit de 81 millions. Du reste, si l'encaisse est encore de 2,014,880,766 francs, il est à remarquer que l'or ne figure dans ce total que pour 799,891,632 francs, pendant que l'argent, dont la dépréciation pour nos paiements à l'étranger est bien connue, est représenté par un milliard 244,989,133 fr.

Donc, au double point de vue des résultats du commerce extérieur et de l'encaisse de la Banque de France, la situation est loin d'être favorable.

Cependant, le Journal officiel publie un tableau du rendement des impôts et revenus indirects pendant les trois premiers mois de 1880, qui accuse un excédant de recettes sur les prévisions budgétaires de 39,529,000 fr. contre une diminution sur ces mêmes prévisions de 13,225,000 fr. La plus-value est donc de 26,204,000 fr., et au premier abord on est tenté de se dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des budgets possibles. Cependant, il convient, avant de se prononcer, d'examiner le tableau du Journal officiel dans ses détails.

De quoi se composent les 26,204,000 fr. d'excédant de recettes pendant les trois premiers mois de l'exercice courant ?

Nous voyons figurer en première ligne les excédants de droits de douane à l'importation pour 9,201,000 fr.

Puis viennent les excédants de droits à l'importation des sucres étrangers pour une somme de 8,612,000 fr.

Les droits sur les boissons ont donné, de leur côté, une plus-value de 6,866,000 fr.

Enfin les tabacs ont produit 4,814,000 fr. de plus qu'on ne s'y attendait.

Ces quatre chapitres donnent à eux seuls un total de 29,493,000 fr. d'excédant.

En premier lieu, il est permis de se demander si une nation qui fume pour 4,814,000 francs de plus de tabacs, de cigares et de cigarettes qu'elle n'en avait fumé dans les trois mois de 1879, a donné par là un témoignage irrécusable de sa prospérité.

En second lieu, il n'est pas indiscret de rechercher comment, avec une récolte des plus mauvaises, l'impôt sur les boissons a produit 6,866,000 fr. en sus des prévisions budgétaires. Est-ce que moins nous récoltons de vin plus nous en buvons ? L'administration des contributions indirectes sait bien le contraire, et elle n'ignore pas que ce sont les droits de circulation sur les vins étrangers et d'autres droits perçus en raison de la crise vinicole elle-même qui ont donné la plus-value de 6,866,000 fr.

En troisième lieu, si les droits à l'importation des sucres étrangers ont dépassé les prévisions budgétaires de 8,612,000 fr., cela n'indique pas précisément que notre industrie sucrière fasse fortune, puisque ce sont les sucres étrangers qui se substituent aux sucres indigènes.

Enfin, en quatrième lieu, si les droits de douane à l'importation ont donné une plus-value de 9,201,000 fr., n'est-il pas évident que c'est la conséquence de notre crise agricole et industrielle ?

Voilà donc, sur ces quatre chapitres, un excédant de recette de 29,470,000 fr., qui, bien loin d'être un signe de prospérité, est, au contraire, excepté toutefois en ce qui concerne les tabacs, la conséquence, en même temps que la constatation de la mauvaise situation économique du pays.

D'autre part, nous voyons qu'il y a eu une plus-value de 5,657,000 fr. sur les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques. Il serait curieux de savoir pour quel chiffre les hypothèques figurent dans ce total, et nous ne saignons pas que la perception de ces droits soit un signe de prospérité.

Bref, il n'y a pas lieu de s'enthousiasmer. Sans doute nous réalisons des excédants de recettes, mais c'est au moyen d'impôts qui progressent en proportion de la détresse de notre agriculture et de notre industrie. Somme toute, aux yeux des économistes exempts de parti-pris, aux yeux de tous ceux qui se rendent un compte exact des choses, il n'est pas plus permis de se féliciter de la plus-value de 26,204,000 fr. de nos revenus indirects, que de l'excédant de 684 millions de nos importations sur nos exportations et que de la réduction de 81 millions dans l'encaisse de la Banque de France.

Chronique générale.

Mercredi, la Chambre a entamé la discussion de la proposition Loustalot, concernant l'augmentation du nombre des conseillers généraux. La commission et le gouvernement se sont mis d'accord sur la transaction suivante : Tout canton contenant vingt mille habitants élirait deux conseillers ; au-dessus de quarante mille, le canton aurait trois représentants. C'est une concession faite aux grandes villes où domine l'élément révolutionnaire.

La proposition de M. Loustalot viole la Constitution, parce qu'elle tend à altérer la loi organique relative à l'électorat sénatorial, loi qui ne peut être régulièrement modifiée que par un vote des deux Chambres réunies en Assemblée nationale.

Elle est contraire aux règles de l'équité, parce qu'elle compromet l'égalité cantonale en assurant aux cantons une représentation inégale, parce qu'elle ne tient pas un compte suffisant des intérêts et des besoins de divers cantons, parce qu'elle tend à placer les

cantons ruraux sous le joug des cantons urbains, parce qu'elle porte atteinte au principe de l'unité cantonale, seule base juste et raisonnable de la représentation des populations au sein des conseils généraux.

Le principe de la proportionnalité qu'elle invoque n'est pas un leurre. Le conseiller général doit représenter l'unité administrative et non pas un groupe isolé d'électeurs. Décider autrement, ce serait, en cas d'antagonisme entre deux cantons dont les intérêts sont opposés, permettre à celui des deux qui compte un plus grand nombre de représentants, d'écraser son adversaire sous le poids d'un double ou triple vote ; ce serait, par conséquent, sous prétexte de proportionnalité, rendre la représentation du canton le moins favorisé absolument illusoire.

Nous rappellerons encore que le principe de la représentation par unité cantonale a été consacré par la Constitution de 1848, et qu'il a été défendu, à différentes époques, par des hommes peu suspects d'hostilité aux institutions républicaines.

« Il s'agit, disait M. Glais-Bizoin en 1848, d'une question de justice, et, à notre avis, ce sont les cantons les plus faibles qui ont le plus de droit et le plus de besoin d'être représentés. »

D'autre part, en 1871, M. Waddington, combattant une proposition analogue à celle de M. Loustalot, déclarait que le conseil général n'avait pas des attributions politiques, et que par suite « la représentation numérique n'avait aucune raison d'être ». Et M. Bethmont, s'associant aux observations de M. Waddington, constatait que la représentation basée sur le chiffre relatif de la population constituerait « le despotisme de la masse contre le droit ».

Le despotisme de la masse contre le droit, voilà bien le but poursuivi par les sectaires de la République oppressive et persécutrice ; l'argument invoqué par M. Bethmont révèle précisément le motif qui a déterminé l'accueil favorable fait par la commission à la proposition Loustalot et l'adhésion en principe que lui a accordée le gouvernement.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

IV

Après notre malheur, mon père concentra sur moi toutes ses affections. Il voulut me garder et m'élever lui-même ; je ne fus donc ni placée en pension, ni envoyée à l'école ; et, plus préoccupé de ma santé que de mon instruction, il m'eût coiffée des oreilles de Midas si on ne l'avait charitablement averti qu'une femme, dans notre siècle de progrès, ne peut se dispenser d'acquiescer quelques connaissances des sciences et des arts. Alors il s'occupa de mon instruction. J'eus des professeurs d'italien, d'anglais, de piano, et il prit lui-même la direction de mes études sérieuses. Tâche difficile ! Autant j'apportais d'ardeur aux enseignements oraux, autant j'étais indocile pour étudier dans les livres, ne fût-ce que dix lignes. Apprendre par cœur, retenir le mot à mot, étalent l'écueil où venaient échouer mes heureuses dispositions. Contrainte d'étudier de la sorte, je

m'indignais, je boudais, je pleurais, et la leçon apprise à la mode des perroquets était oubliée en moins de temps que je n'en avais passé à la retenir. Mais instruite verbalement, je prêtai à mon père une attention plus soutenue, je ne perdais aucune de ses paroles, et mes progrès furent rapides. C'est ainsi qu'il m'enseigna l'histoire et la géographie. Mais la grammaire est une science qu'on ne vous inculque qu'à force de rabâchage. Je dus me soumettre à l'ennuyeux exercice de conjuguer — la haine au cœur, la mort dans l'âme — le fameux verbe « aimer. »

Sa cousine germaine, l'arithmétique, ne s'ancre que péniblement dans ma cervelle ; et les problèmes de l'addition, de la soustraction et des consorts devinrent les ennemis acharnés de mon repos. Me soustrayant aux lois qui les régissent, je ne trouvais pas de raison pour que deux et deux fissent quatre. Punie de mon entêtement, je m'estimais la plus malheureuse enfant de France et de Navarre ; et, loin de m'amender, je rêvais d'exterminer l'Académie, cause du martyre journalier que mon père m'infligeait pour douer ma personne des attraits de la science.

Je mécontentais moins mes autres professeurs ; je lisais et j'écrivais correctement l'anglais et l'italien. J'avais peu de mérite à cela, attendu que mes parents parlaient ces langues, elles m'étaient familières dès le berceau. Mais je puis me glorifier

de mon talent de pianiste, ne l'ayant acquis qu'au prix d'arides études. Volontiers je me serais bornée à cet unique talent, si mon parrain n'eût jugé à propos d'y adjoindre ceux de l'équitation, des armes, du tir, de la gymnastique. Ce maître improvisé fit de moi une faible tireuse, une gymnaste distinguée et une si habile écuyère que, comme Gusman, je ne connaissais pas d'obstacle. Bientôt, terrifié de la hardiesse de son élève, après m'avoir prêché l'intrépidité, il me conseilla la prudence. J'obéis au préche, et riant du conseil, j'enviai la possession d'un cheval fougueux, agile, rapide comme l'éclair, m'emportant à travers la campagne, franchissant les ravins, bondissant dans la plaine, escaladant les pyramides et remportant le prix dans une course au clocher.

Pour réaliser mon désir, je proposai de remplacer Èbe, mon gentil poney, par un cheval indomptable appartenant au major d'Arcy.

On n'octroie pas le droit de se rompre le cou et de s'enfoncer les côtes.

Un coursier pacifique, qui avait au superlatif l'instinct de sa conservation et la crainte salutaire de risquer la vie de sa maîtresse dans une simple escapade, remplaça Èbe.

En résumé, mon instruction, quoique fantaisiste, eût été suffisante, si j'en eusse exactement suivi le cours ; mais comme mon père, occupé de son état, se bornait la plupart du temps à m'indiquer mes

devoirs et mes leçons sans me les corriger, ni me les faire réciter, il advint naturellement qu'elle ne fut ni étendue ni coordonnée, et que je ne dus qu'à un goût prononcé pour les ouvrages scientifiques et littéraires dont la lecture m'instruisait indirectement, sans fatigue et sans ennui, de n'être point d'une ignorance remarquable.

Je préférais ces livres aux romans, que mon père, au reste, se souciait fort peu de me voir lire. Il me les interdit longtemps et se montra toujours d'une sévérité louable à cet égard, sachant que, si mon instruction, par son manque de méthode et de suite, m'excluait de la catégorie des femmes savantes, mon imagination ne s'exaltait pas aux récits romanesques d'héroïnes imaginaires, permettrait à ma raison de se développer et de combattre, par la saine logique du bon sens, les théories brillantes, mais nuageuses, sur lesquelles se basent les jugements faux que les jeunes filles se forment des hommes et des choses.

Les impressions de l'enfance, bien que fugitives, laissent des traces que le temps n'efface qu'imparfaitement, et qui deviennent lumineuses au soir de la vie. La vieillesse aime à les ressaisir au milieu d'ombres plus rapprochées que celles qu'elle évo-

Le *Moniteur* garantit la parfaite authenticité de cet étrange détail :

« Un sous-préfet, veuf et père de plusieurs enfants, avait conservé l'habitude de les conduire lui-même à la messe le dimanche. Les libre-penseurs de l'endroit s'en émurent, et le député de la circonscription se fit l'écho de leur mécontentement.

« — Nous sommes satisfaits de vous, dit-il au sous-préfet ; mais pourquoi diable accompagnez-vous vos enfants à la messe ?

« — Ils n'ont plus de mère et je la remplace.

« — Envoyez-les donc par un domestique, si vous tenez à ce qu'ils aillent à l'église, répliqua le député. Mais ne vous y montrez plus ; car, bien que vous soyez un excellent fonctionnaire, cela vous jouera un mauvais tour, et j'en serais désolé.

« Le sous-préfet refusa de tenir compte de l'avertissement. Il a été déplacé le mois suivant et envoyé ailleurs en disgrâce. »

Les journaux qui veulent à tous prix l'enseignement laïque, et rien que laïque, se garderont bien de parler du fait suivant, dont le récit a été transmis de Belfort, au *Gaulois* :

« Un élève de l'école primaire de Bavilliers, le jeune Grisez, âgé d'environ neuf ans, ne pouvait arriver à résoudre un problème ; tout à coup, l'instituteur entra dans une fureur inexplicable. Il saisit cet élève par les cheveux, le secoua violemment ; puis, le prenant par le corps, il le jeta en l'air comme un paquet ; l'enfant retomba si malheureusement qu'il se brisa la jambe gauche.

« Depuis huit jours, le jeune Grisez est sur son lit en proie à d'horribles souffrances, et l'on craint encore pour sa vie.

« Bien que M. l'inspecteur ait été prévenu du fait, ainsi que l'administration, l'instituteur laïque est encore en fonctions et personne ne songe à l'inquiéter. Comme on le pense bien, les journaux républicains n'ont pas soufflé un mot de cette histoire. »

Si un fait de ce genre s'était passé dans une école congréganiste, toute la presse radicale s'empresse de le signaler à l'opinion publique.

Si le père du petit Grisez avait commencé par appliquer la peine du talion à l'instituteur, il aurait eu maille à partir avec la justice ; mais l'instituteur saurait aujourd'hui ce que c'est qu'une jambe cassée.

La grève de Roubaix est devenue à peu près générale ; 66 établissements industriels sont fermés. Deux ouvriers arrêtés pour avoir maltraité un contre-maître et avoir résisté à la police, ont été condamnés à trois mois de prison.

La crise s'accroît à Tourcoing.

A Lille, des tisseurs se sont mis également en grève.

A Rouen et à Maromme, de nouvelles grèves sont imminentes.

que, et qui sont pourtant plus incisées. Elle ressent un douloureux plaisir à remuer les cendres affiées des feux de son aurore, à faire vibrer la note affaiblie des doux chants de ses jeunes années, à écouter l'écho lointain de ses premiers soupirs ! Plus j'avance en âge, plus ma mémoire me retrace les actions, les paroles, les conseils de ma mère. Elle m'apparaît, image éblouissante, dans mes visions méditatives ; je la revois en esprit, je m'unis à elle par la pensée, et le vol de mon imagination lui transmet ma prière. Mes autres souvenirs, dominés par celui de ma mère, sont confus et peu précis. Voyageant sans cesse, je n'avais ni foyer ni pays ; et l'on ne reconstitue le passé qu'en retrouvant en soi le mirage des lieux où il s'écoula.

Je passe donc rapidement sur huit années de mon existence. Le régiment s'était, dans ces huit années, renouvelé plusieurs fois. Mon père, capitaine et décoré, en faisait toujours partie, et mon parrain, de lieutenant-colonel promu au grade de colonel au 70^e, avait permuté avec son successeur.

Une séparation eût été bien pénible, je doute même que le colonel eût consenti à se séparer de son idole, de sa grande filleule de quinze ans.

Quand je dis grande filleule, j'emploie une métaphore ; je n'étais ni grande, ni forte. Ma taille, au-dessous de la moyenne, présentait encore les imperfections de l'adolescence. Mon teint avait gardé

Clovis Montel, auteur de l'assassinat commis dans un wagon entre Rognac et Miramas, vient de se pendre dans sa cellule, à la maison d'arrêt d'Aix, au moyen des bandes qui recouvraient sa blessure à la lèvre.

L'instruction continue néanmoins, car on croit que Montel appartenait à la bande qui a fait de nombreuses arrestations aux environs de Septème.

Chronique Locale et de l'Ouest.

COMMUNE DE SAUMUR.

CLASSEMENT, en 1880, des Chevaux, Juments, Mulets et Mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

La Commission chargée de procéder, en 1880, au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation, se rendra dans la commune de Saumur les 8 et 9 juin ; le 8, à une heure de l'après-midi ; le 9, à 8 heures du matin.

La réunion aura lieu à Saumur, sur le Champ-de-Foire.

Les propriétaires sont en conséquence invités à présenter, dans l'endroit désigné, au jour et heure indiqués, tous les chevaux, juments, mulets et mules en leur possession, ayant atteint l'âge minimum fixé par la loi, compris ou non dans les classements antérieurs.

Les seuls animaux dispensés de la présentation sont :

1^o Ceux qui ont été refusés définitivement ou réformés lors des classements de 1876, 1877, 1878 et 1879, en raison de tares, de mauvaise conformation, de vieillesse et d'usure ou de vices qui les rendent impropres au service de l'armée ;

2^o Ceux qui ont été refusés conditionnellement pour défaut de taille.

Les propriétaires seront appelés par ordre alphabétique, et chacun d'eux présentera en bloc tous les animaux qui lui appartiennent. Il importe que tous les chevaux soient amenés avec une bride ou un bridon. (De la lettre A à la lettre H comprise, le 8 juin ; les autres, le 9 juin.)

Aux termes de l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires qui ne présentent pas leur chevaux peuvent être déferés aux tribunaux et sont passibles d'une amende de 25 francs à 1,000 francs. Ceux qui présenteraient, en faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux déjà refusés antérieurement, au lieu et place d'autres animaux aptes au service, s'exposeraient à être frappés d'une amende de 50 francs à 2,000 francs.

Tous les animaux qui ne seront pas présentés au classement (qu'une amende ait été prononcée ou non), seront compris d'office parmi ceux aptes au service de l'armée.

La publication par affiches étant seule obligatoire, le défaut de tout autre mode de publicité ne constitue pas une excuse pour les

sa blancheur mate, ma voix, son timbre enfantin, et je n'étais pas jolie, bien que j'eusse petit pied, petite main et opulente chevelure ondulée et frisée. Le seul attrait de mon physique était l'expression mobile de mes grands yeux bruns dans lesquels se reflétait l'analyse des sensations de ma nature primésatière.

Moralement, je n'avais pas beaucoup plus gagné. Je me ressentais de mon éducation et du milieu où je vivais. Frayant un monde cosmopolite, le contact de tous les genres de caractères restait sans influence sur le mien. La diversité en annulait les effets ; et, dans un conflit journalier d'opinions, de principes et d'idées contradictoires, incapable de distinguer le vrai du faux et de faire mon profit de ceux qui étaient droits et justes, comme ma perte de ceux qui étaient erronés et mauvais, je n'en adoptai aucun ; et, ni meilleure, ni pire, je demeurai à peu près la même. La spontanéité, le trait saillant de mon caractère, en était naturellement toujours le principal défaut ou le don heureux, suivant le mobile qui la provoquait.

Vive, gaie, pétulante, alouette de la maison, chantant du matin au soir, j'avais, par mes refrains joyeux, mon entrain communicatif, triomphé de la tristesse de mon père.

Notre intérieur était paisible ; l'ordre y régnait. Marthe, la domestique qui nous servait, l'administrateur sage sous ma direction. J'avais pris les

propriétaires qui ne présenteraient pas leurs animaux.

UNE PIÈCE CURIEUSE.

Voici une pièce curieuse qui est en train de faire dans la presse son tour de France. Nous devons la reproduire également, car elle émane de notre sous-préfet, M. César-Demangeat, ci-devant dragon de l'Impératrice, qui ne veut pas, dit l'*Union de l'Ouest*, que la renommée se taise un jour devant les exploits de son zèle républicain. Oyez la jolie circulaire que ce fonctionnaire, aussi spirituel que perspicace, vient d'adresser aux maires de son arrondissement ; le style en est faible peut-être, mais comme la pensée en est exhalante !

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saumur, 27 avril 1880.

Sous-Préfecture de Saumur

Cabinet
du Sous-Préfet

Monsieur le maire,
J'ai l'honneur de vous informer que je me suis aperçu que, dans plusieurs mairies de mon arrondissement, le portrait de monsieur le maréchal de Mac-Mahon, deuxième président de la République, y occupait seul (!) la place d'honneur. Vous n'ignorez pas, monsieur le maire, que monsieur Thiers, d'illustre mémoire, avait eu cet honneur (?) avant lui, et que depuis le 30 janvier 1879, monsieur Jules Grévy est le président de la République française.

Je ne puis donc tolérer, que, seul, monsieur le maréchal de Mac-Mahon ait la place d'honneur de votre mairie.

Je vous engage, en conséquence, si vous voulez créer dans votre commune un musée des présidents de la République, à les avoir au moins tous les trois, en donnant toutefois la place d'honneur à celui à qui elle a été attribuée par la représentation de votre pays, à monsieur Jules Grévy.

Veillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

A. DEMANGEAT.

N'est-ce pas un pur chef-d'œuvre ? La sévérité du chef qui commande ne dédaigne pas le persiflage du polémiste en belle humeur.

Toutefois, on pourrait demander à M. Demangeat où est « la place d'honneur » qu'il veut pour M. Grévy : est-ce à droite, à gauche, ou au milieu ? Grand embarras ! Y a-t-il une « loi existante » pour trancher la question ?

M. Demangeat dit encore que le deuxième président de la République occupait seul la place d'honneur : combien de personnes peuvent donc occuper, en même temps, la même place d'honneur ?

La plupart des journaux d'Angers reproduisent la lettre de notre sous-préfet. Le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute :

« On comprend en lisant ce style, qui est loin d'être académique, que M. César-Demangeat soit partisan de l'instruction obligatoire. Que ne l'a-t-on obligé à apprendre le français ? »

rènes du petit gouvernement, et, pour les bien tenir, je prenais modèle sur les femmes des officiers, citées comme d'excellentes ménagères. Toutefois, je n'observais que leur manière de s'y prendre. Je ne leur demandais jamais d'avis direct : on passe vite de l'avis au commandement, et j'observais chez plusieurs d'entre elles une tendance marquée à se poser en juges. Celles qui l'essayèrent, me trouvant peu disposées à subir leurs volontés, durent renoncer à opérer la complète transformation de ma mise et de ma personne, car si je les écoutais religieusement, je n'en faisais qu'à ma tête, et quand leur critique était acerbe je les remerciais de leur bon vouloir pour un enfant terrible, fermement résolue à conserver ses défauts et à ne perfectionner que ses vertus.

Bien je fis, et la preuve : Suivant l'une d'elles, les petites boucles naturelles qui frissaient autour de mon front me donnant un air trop éveillé, elle voulait me les unir sur les tempes, droits et raides comme des tuyaux de pipe.

De même, une autre, amoureuse de l'économie, m'archi-sermonnait sa vertu de prédilection, sans laquelle point de salut, disait-elle.

Franchement, si la pratique de l'économie accordait le paradis, il appartenait de droit à cette dame, dont l'admiration pour les beautés du Louvre se traduisait dans l'observation qu'on l'eût bâti à meilleur marché... en supprimant la colonnade !

M. Constant Somerville rappelle au public de Saumur que demain dimanche, à 4 heures du soir, sur la place de la Biange, drapeaux.

Quelque soit le temps, cette ascension aura lieu.

Qu'on se le dise ! Qu'on fouille dans les recoins d'armoires, dans les cendres du foyer, dans les poussières des balayures.

Le gros lot de 150,000 fr. de la Loterie Franco-Espagnole n'est pas encore réclamé. Il resterait en outre encore 850 petits lots à délivrer.

La fête patronale de Beaufort, dite de Jeanne de Laval, à laquelle on donne tous les jours un nouvel attrait, aura lieu, cette année, le dimanche 23 mai courant.

Le maire de Blois, l'illustre M. Chavigny, vient, à son tour, d'interdire les processions sur la voie publique. Il a découvert que « présence des excitations répandues au sujet » des mesures prises par le gouvernement « relativement aux congrégations non autorisées, il convient d'éviter toute manifestation qui serait de nature à troubler l'ordre public. »

Il est probable que M. Chavigny, en parlant des « excitations répandues », a voulu désigner la propagande haineuse des pires gredins, encouragée évidemment par les décrets du 29 mars. Voilà qui n'est pas flatteur pour les inventeurs des décrets.

Il faut bien croire, d'après cela, que le maire de Saumur n'avait aucun motif d'interdire dès l'an dernier les processions puisqu'il n'était pas question alors des mêmes décrets.

Voici le texte du premier article de l'arrêté du maire de Blois :

« Les processions et toutes cérémonies religieuses autres que les enterrements sont interdites sur tout le territoire de la commune de Blois, hors des édifices consacrés au culte. »

Si l'arrêté du maire radical de Blois est exécuté à la lettre, comme il l'interdit « toutes les cérémonies religieuses autres que les enterrements », il ne sera plus permis aux prêtres de porter le Viatique aux mourants.

Dans sa sollicitude pour le bien des administrés, le libéral maire de Blois leur laisse que le droit de se faire enterment.

ANGERS.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nos procès. — Nous pouvons, aujourd'hui enfin, annoncer à nos lecteurs que M. A.-E. Robert, le nouvel élu du canton Sud-Est, a fait assigner à l'audience correctionnelle du 15 mai prochain M. H. Faugeron, directeur politique du *Journal de Maine-et-Loire*, et M. Legendre, gérant du journal.

« D'un autre côté, M. H. Faugeron, directeur politique du *Journal de Maine-et-Loire*,

La femme du chirurgien-major Iler, ami de mon parrain, sut seule s'attirer mon affection par ses bons procédés. Nous logions dans la même maison, elle était mon Mentor quand mon père s'absentait, ou qu'il ne pouvait me conduire à la promenade. J'avais accepté sa tutelle, et souvent on nous appelait pour la mère et la fille. Madame Iler n'avait pas d'enfant, cette méprise la charmait.

Je m'étais aussi liée avec la fille du capitaine Céméran ; Camille et moi nous étions amies ; nous étions amies de cœur, plutôt d'amicales connaissances ; car notre rapprochement n'avait pas eu lieu par une attraction sympathique, et nous ne nous étions pas unies dans un même sentiment d'affection. Notre intimité ne se basait que sur l'impossibilité où nous nous trouvions de fonder une amitié durable avec des étrangers, la vie nomade nous empêchant brusquement les liaisons de ce genre à peine ébauchées.

(A suivre.)

AUGUSTA COURTES.

— Monsieur, c'est moi qui ai monté vos bagages.

— Ah ! sapristi, je n'ai pas de monnaie.

— Alors, monsieur, j'en serai pour ma peine.

— Je ne veux pas de cela, mon ami, rendez-les !

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr.,
un an, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro :
3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.



PLUS DE TÊTES CHAUVES !

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 25, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles ; à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

a fait assigner M. A.-E. Robert à l'audience correctionnelle du même jour, 15 mai.
» Le Journal de Maine-et-Loire sera défendu par M. N. Baragnon, sénateur. »

CHINON.

On écrit de Chinon à l'Indépendant de Tours :

« Pour la première fois, nous avons eu le spectacle d'un enterrement civil. Une centaine de personnes, y compris la douzaine de francs-maçons qui ornent la ville de Chinon, suivaient le corps d'un ancien comédien. Le maire, invité à présider cette cérémonie laïque, mais nullement obligatoire, a eu le bon esprit de se récuser. Un conseiller municipal a prononcé une petite allocution dont voici à peu près le sens : « Adieu, frère, porte-toi bien ! Tu es le premier à nous montrer le chemin, nous te suivrons ! »

TOURS.

Les ouvriers charpentiers, Compagnons du Devoir de Liberté, en ce moment en grève, viennent de répondre aux maîtres charpentiers de la ville de Tours, au sujet du traité dont nous avons parlé. Ces ouvriers refusent le traité (si toutefois il existe, c'est à leur insu), le déclarent nul et sans valeur, font connaître aux maîtres charpentiers que leur société n'a pris aucun engagement avec eux, attendu que la commission entière a seule autorité et qualité pour traiter, que tout engagement contracté en dehors d'elle par qui que ce soit ne liera en rien leur société et restera sans effet.

— Jeudi, c'était la fête des couvreurs et des maçons. Les compagnons de la ville de Tours appartenant à ces corps d'état se sont rendus à la messe, musique en tête.

— La semaine dernière, un jeune commis de 15 ans, demeurant à Tours, et qui, chargé par son patron d'aller déposer à la banque une somme de 1,400 fr., s'est enfui emportant cet argent.

On dit que ce jeune homme vient d'être arrêté à La Rochelle. Déjà, dit-on, il avait dépensé 300 fr. sur la somme qu'il avait soustraite.

Il n'y a plus d'enfants !

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Voici un fait qui vient encore à l'appui de tout ce qu'on a écrit jusqu'ici sur la remarquable intelligence de la race canine.

» Mercredi, un homme de la campagne était venu à Tours pour y régler quelques affaires. Après avoir fait diverses emplettes dans un magasin, il entra dans une auberge de la rue de Paris pour s'y rafraîchir.

» Il fit une consommation ; mais, au moment de payer sa dépense, il s'aperçut de la disparition de son porte-monnaie.

» Quittant aussitôt l'auberge, cet homme se dirigea vers le magasin où il avait fait un achat, supposant qu'il avait fait un oubli de son porte-monnaie dans cet établissement, soit le perdre dans son trajet jusqu'à l'auberge.

» Il venait de faire une centaine de pas dans la rue, lorsqu'il aperçut son chien rapportant triomphalement dans sa gueule le porte-monnaie que son maître avait perdu, et dans lequel se trouvait la somme de 48 francs. »

NANTES.

On lit dans l'Espérance du peuple, sous le titre : « ON N'EST PAS PLUS BÊTE » :

« C'est à n'y pas croire. Les Sœurs de l'abbé Laurent sont maintenant insultées et bientôt elles n'oseront plus sortir. Or chacun sait, à Nantes, que le temps dont peuvent disposer ces saintes Filles, en dehors des soins qu'elles prodiguent aux orphelins recueillis dans leur maison, est entièrement consacré à veiller des malades indigents et à faire le ménage des infirmes.

» Quand elles ne pourront plus exercer leur ministère charitable et complètement gratuit, qui donc en souffrira ? »

SAINT-MAIXENT.

Le Mémorial des Deux-Sèvres annonce que la ville de Saint-Maixent active les préparatifs des fêtes qui auront lieu les 16 et 17 mai, pour l'inauguration de la statue du colonel Denfert.

Ce journal croit savoir que M. Lepère, ministre de l'intérieur, a accepté l'invitation qui lui avait été adressée par la municipalité, ainsi que M. Constans, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et M. Torquet, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts.

Le Président de la République se fera représenter à cette solennité par un officier de sa maison.

Le ministre de la guerre sera représenté par le commandant du 9^e corps d'armée.

M. Lepère arriverait à Niort le samedi soir 15 mai, par le train rapide venant de Paris.

Comme nous voudrions être déjà au 15 mai ! Qui sait ! M. Lepère prononcera peut-être un discours. Alors, il y a encore de beaux jours pour la France !

Voici, d'après Nick, les probabilités du temps pour le mois dans lequel nous sommes entrés depuis huit jours :

Les conditions astronomiques changeant peu, le mois de mai aura une certaine analogie avec le précédent : il présentera un temps mixte assez agité, orageux et humide, mais encore passable sur les zones du nord et du centre de la France et des pays limitrophes situés sous les mêmes latitudes. Gros temps probables au début des périodes critiques. Crues d'eau locales après.

Temps mixte relativement assez beau sur la zone méridionale, à part quelques perturbations durant lesdites périodes, avec ciel assez souvent couvert ou brumeux dans la matinée et dégagé ensuite.

Eclaircies entre et durant les périodes critiques, particulièrement sur le Sud-Ouest et le Midi, avec radiation solaire vive et orages épars probables, principalement vers les 4, 7, 9, 19, 24, 31 ; grêle à redouter. Variations brusques de température, refroidissement, nuits fraîches, rayonnement nocturne encore à craindre, notamment du 4 au 14 et du 22 au 30.

COMMUNE DES ROSIERS.

Concours de Bestiaux du canton Nord-Ouest de Saumur.

Le lundi de la Pentecôte, 17 mai 1880, jour de l'Assemblée des Rosiers, aura lieu, sur la place du Champ-de-Foire de cette localité, le concours d'animaux domestiques du canton Nord-Ouest de Saumur.

Un grand nombre de primes seront accordées aux plus beaux bestiaux des races chevaline, bovine et ovine.

Il y aura danses publiques et mât de cocagne sur le Mail. Le soir, un feu d'artifice y sera tiré par M. Vincent, artificier à Angers.

Comme les années précédentes, les marchands forains trouveront aide et protection dans l'administration des Rosiers.

Faits divers.

LES PETITS MÉTIERS DE PARIS.

Dans aucune ville du monde il n'y a plus de métiers infimes qu'à Paris, et dans aucun coin de Paris il n'y a plus de métiers infimes qu'aux Halles centrales.

Voici, entre autres, les marchands de viandes cuites, qui achètent les restes des tables riches. Tous ces restes sont jetés pêle-mêle dans une voiture fermée et portés aux Halles, à la réserve.

C'est là que les marchands détaillants vont faire leur choix. Tout ce qui est encore reconnaissable est mis de côté avec soin, nettoyé, paré et placé sur une assiette.

Les morceaux qui n'ont plus aucune forme, les fragments de gigot, les débris de volaille, les tronçons de légumes sont mis ensemble et composent cet horrible mélange auquel on a donné le nom d'arlequins. Autrefois, cela s'appelait des rogatons.

Et tout cela se vend, tout cela se débite avec une extrême promptitude. Il est rare qu'un marchand de viandes cuites n'ait pas fini sa journée à onze heures et n'ait pas écoulé toute sa marchandise.

Le premier choix de viandes est acheté par des ouvriers économes, des avarés qui se privent, des ménagères et quelques restaurateurs à bon marché ; les arlequins se vendent aux malheureux, aux ouvriers sans place, aux chiffonniers, aux gardeurs de corbeilles, etc., qui moyennant deux ou

trois sous trouvent là de quoi satisfaire leur appétit.

La mie et les croûtes trop défectueuses sont battues au mortier, pulvérisées et forment la chapelure blanche que les boulangers emploient pour paner les côtelettes, ainsi que la chapelure brune dont les charcutiers saupoudrent les jambonneaux.

Il y a aussi les débris, les miettes dont le boulanger en vieux sait tirer parti. Il les noircit au feu, puis les pile au mortier et en fait une poudre noirâtre qui, mêlée avec du miel et arrosée de quelques gouttes de menthe, forme un opiat pour les dents, et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cet opiat n'est pas plus mauvais que les autres !

Voici maintenant les marchands de mie et de croûtes de pain qu'on appelle des boulangers en vieux.

Leur marchandise première leur est fournie principalement par les pensionnats et les collèges où les enfants, comme on sait, gâtent de nombreux morceaux de pain qu'ils poussent à coups de pieds sous les bancs ou dans les recoins des cours de récréation.

Tous les morceaux de pain couverts de poussière, tachés d'encre ou de boue, qui ont trempé dans les ruisseaux, durci sur les tas d'ordures, sont recueillis avec soin par les garçons de salle et vendues aux boulangers en vieux.

Ceux-ci divisent leur marchandise en catégories. Les morceaux encore présentables, préalablement séchés au four et passés à la râpe, deviennent des croûtes au pot et servent à faire la soupe ; la plupart des croûtons en forme de losanges posés sur des plats de marmelade n'ont pas une autre origine.

On lit dans les Petites Affiches, publications de mariage :

M. Hareng, cocher, rue Saint-Guillaume, n^o 14, et M^{lle} Poisson, place Saint-Sulpice, n^o 6.

Il faut des époux assortis !

Dernières Nouvelles.

La commission parlementaire appelée à étudier les différentes propositions sur le recrutement de l'armée a entendu le rapport de M. Laisant. Ce rapport conclut :

1^o A la suppression du volontariat d'un an ;

2^o A la réduction à trois ans de la durée du service militaire.

On sait que M. le général Farre est en désaccord sur ces deux points avec la commission.

Le rapport a dû être déposé hier vendredi, en séance.

La commission relative au Palais des Tuileries s'est prononcée pour la reconstruction du Palais, soit d'après l'ancien plan, soit d'après le plan primitif. Les ministres sont de l'avis de la commission.

Dans la séance qu'a tenue la commission relative à la suppression des classes de préfectures et de sous-préfectures, M. Jean Casimir-Périer a lu son rapport concluant à l'établissement de classes personnelles aux fonctionnaires administratifs de manière à assurer leur avancement sur place, et par suite à éviter les déplacements fréquents, si préjudiciables à la bonne administration.

M. le ministre de l'intérieur a renoncé au projet qu'il avait présenté, et s'est rallié à celui de la commission.

Le rapport, qui a été adopté, a été déposé hier sur le bureau de la Chambre.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES LYRIQUES DE FRANCE, sous la direction de M. CH.-M. SOFFET.

Samedi 15 mai 1880.

Représentation unique de M^{lle} Julia REINE, du théâtre national de l'Opéra-Comique.

L'OMBRE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de Florow.

M^{lle} JULIA REINE remplira le rôle de Jeanne, qu'elle a joué à l'Opéra-Comique.

